



AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté (MRC) des Basques que lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques qui s'est tenue le 11 décembre 2019, a été adopté le règlement no 271 ayant pour titre « Règlement no 271 relatif à la répartition des dépenses de la MRC des Basques et au paiement de quotes-parts ». Le règlement entre en vigueur selon la Loi.

Copie dudit règlement peut être consultée au bureau du soussigné, au 400-2 rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles.

Donné à Trois-Pistoles ce 13^e jour du mois de décembre 2019.

Claude Dahl,
Directeur général et secrétaire-trésorier
MRC des Basques